



La Plaine sur mer

Publié le 14.11.2024

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

## Arrêté n° 2024-517-PM

**Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes le Samedi 28 Décembre et le Dimanche 29 Décembre 2024 lors d'un week-end dédié au roller hockey et au Rhinos de Pornic/La Plaine « Rhinos One Team ».**

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Florian HERVY, responsable de la section roller hockey de l'association « ROADROLLER » dont le siège social est situé rue 5 les Pontereaux 44210 Pornic, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion d'un week-end dédié au roller hockey et au Rhinos de Pornic/La Plaine « Rhinos One Team », le Samedi 28 Décembre 2024 de 09h00 à 22h00 et le Dimanche 29 Décembre 2024 de 09H00 à 22H00, à l'espace sports et loisirs, avenue des sports.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Florian HERVY en sa qualité de responsable de la section roller hockey de l'association « ROADROLLER » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un week-end dédié au roller hockey et au Rhinos de Pornic/La Plaine « Rhinos One Team » qui aura lieu du Samedi 28 Décembre au Dimanche 29 Décembre 2024, à l'espace sports et loisirs, avenue des sports.

**Article 2 :** Cette autorisation est valable le Samedi 28 Décembre 2024 de 09h00 à 22h00 et le Dimanche 29 Décembre 2024 de 09H00 à 22h00.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Florian HERVY responsable de la section roller hockey de l'association « ROADROLLER »
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 12 novembre 2024

Séverine MARCHAND,  
Maire

